

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
25/09/2019

Dossier complet le :  
14/10/2019

N° d'enregistrement :  
F01119P0211

### 1. Intitulé du projet

Création d'un forage en vue de la réalisation d'un essai de pompage, sur la commune de Mandres-les-Roses.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 8 7 5 0 0 0 5 2 0 0 0 7 4

Forme juridique

Etablissement public à caractère adm.

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 27. a)  Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Création d'un forage à 70 m de profondeur, en vue de la réalisation d'un essai de pompage

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un forage pour la réalisation d'essai de pompage dans la nappe souterraine du Champigny, sur la commune de Mandres-les-Roses.

## 4.2 Objectifs du projet

L'ouvrage projeté s'inscrit dans le cadre du projet de développement d'un pôle de maraîchage biologique sur une emprise de près de 13,5 ha à Mandres-les-Roses.

Dans le cadre de ce projet, l'AEV étudie la possibilité de réaliser puis exploiter un forage d'eau qui permettrait de subvenir au besoin en eau des futurs maraichers, estimés à environ 39 000 m<sup>3</sup>/an. Aussi, l'AEV projette de réaliser un forage et des essais de pompage qui permettront de confirmer la faisabilité de projet.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'ouvrage sera réalisé à 70 m de profondeur selon la norme NF X10-999, par la méthode du rotary. Une coupe technique est annexée au présent dossier.

Le forage sera constitué :

- d'un tube acier cimenté en extra et intrados jusque la profondeur de 33 m ;
- d'une colonne captante PVC avec tube plein de 0 à 45 m et tube crépiné de 45 à 70 m, fermé par un bouchon de fond vissé ;
- un massif de graviers sera mis en place de 45 à 70 m ;
- une unité air-lift sera déposée à 70 m.

Une plateforme étanche sera mise en place afin de stocker les différents produits et matériaux susceptibles d'entraîner une potentielle pollution (huile, carburant, ...).

L'emprise des travaux sera d'environ 100 m<sup>2</sup>.

Les matériaux et boues issues du forage seront récupérées et évacuées vers des filières adaptées.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Avant d'effectuer les essais de pompage, un pompage de développement sera réalisé par air-lift sur une durée estimée à 8 h. Par la suite les essais seront réalisés selon deux méthodes : par palier durant 8h et à débit constant sur longue durée (12h).

Le débit de pompage sera fixé à 30 m<sup>3</sup>/h. Les eaux issues des pompages de nettoyage et d'essais seront décantées et épandues sur la parcelle en aval.

Si les résultats des essais de pompage sont concluants, le forage sera maintenu et la cadence de prélèvements de 30 m<sup>3</sup>/h sera étalée sur environ 10h/jour durant 130 j/an.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 du décret n°2007-397 du 22 mars 2007.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Forage à une profondeur de Emprise des travaux d'environ	70 mètres 100 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit Le Boisseau à Mandres-les-Roses

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 55' 70" .. Lat. 48° 7' 35" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mandres-les-Roses est couverte par le PPBE du département Val-de-Marne arrêté le 26 juillet 2013. Le site du projet se trouve éloigné des infrastructures de transport classées comme bruyante.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mandres-les-Roses est inscrite au sein des : - PPR inondation de la vallée de l'Yerres, approuvé le 18 juin 2012 ; - PPR inondation et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain prescrit le 9 juillet 2001 ; - PPR mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 9 juillet 2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de forage s'implante au sein des nappes du Champigny et de l'Albien néocomien captif, toutes deux classées ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche "centre ancien" est localisé au Nord à 1,3 km sur la commune de Santeny.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premiers sites Natura 2000 sont situés à plus de 15 km du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est localisé à plus de 2 km à l'Ouest et correspond à la Vallée de l'Yerres aval et ses abords.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le puits de pompage vise à prélever les eaux souterraines de la nappe du Champigny.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modélisation de la nappe réalisée dans le cadre de l'étude hydrogéologique menée sur un secteur d'étude élargi, a permis de comprendre le fonctionnement et l'impact des prélèvements existants sur la recharge de la nappe. Il a ainsi pu être démontré que les pompages qui seront réalisés seront compatibles avec la ressource et les usages du site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les boues et matériaux issus de la mise en place du forage seront évacués vers les filières adaptées
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve en zone d'aléa moyen de retraits et gonflements des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La création du forage entrainera des bruits dans l'environnement proche, liés au creusement. Notons que les engins et la machine de forage utilisés seront aux normes acoustiques. Aucun bruit n'est à noter en phase d'exploitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les produits de creusement du forage seront des terres inertes</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'ouvrage sera mis en place dans les règles de l'art. Durant la phase de travaux, une plateforme étanche sera aménagée pour le stockage des réservoirs huile/carburant et autres matériaux, limitant tout risque de pollution. Les engins et machine de forage qui interviendront sur le site seront conformes aux différentes normes environnementales, et aucun entretien ou vidange ne sera faite sur site.

Les boues et matériaux issus du forage seront évacués vers des filières adaptées.

La nappe du Champigny sera protégée par une étanchéité de l'espace annulaire avec une cimentation de l'extrados du tube acier, et la mise hors sol de la tête de forage qui sera étanche et cadenassée.

Au regard de la disponibilité de la ressource souterraine, le puits de pompage aura une incidence quasi-nul sur le niveau piézométrique de la nappe.

Si les résultats ne s'avèrent pas concluants à l'issu des essais de pompage, l'ouvrage sera abandonné et comblé dans les plus bref délais.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le forage sera réalisé selon la norme NF X10-999. Ce qui permettra un isolement total de la nappe du Champigny, évitant tout contact entre cette nappe et la surface.

Le risque de pollution de la nappe étant limité, et le projet n'étant pas de nature à porter atteinte à l'environnement, le projet ne nécessite à priori pas d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : Coupe technique du forage, partie 4.3.1

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PANTIN

le, 11/9/2019

Signature

Pour la Présidente du conseil d'administration  
de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France  
et par délégation  
Le Directeur Général

**Philippe HELLEISEN**



# Photographies de la zone d'implantation et les abords du projet



Vue sur le forage depuis le Nord-ouest



Vue sur le forage depuis le Sud



Vue sur le bosquet depuis le bord du ru Saint-Leu



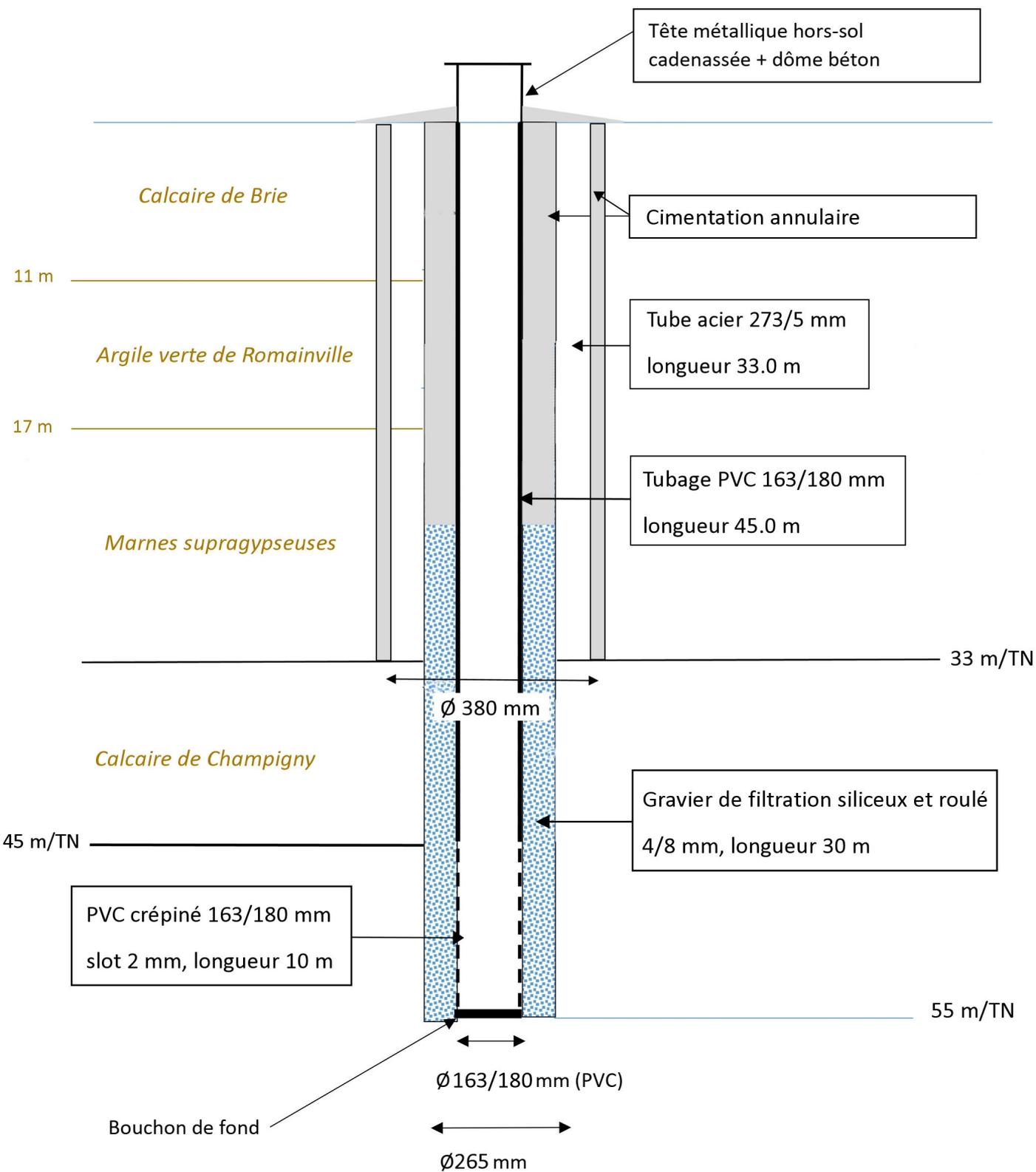
Vue depuis la route de Mandres

 Puit de forage



# Annexe 5

## Coupe prévisionnelle

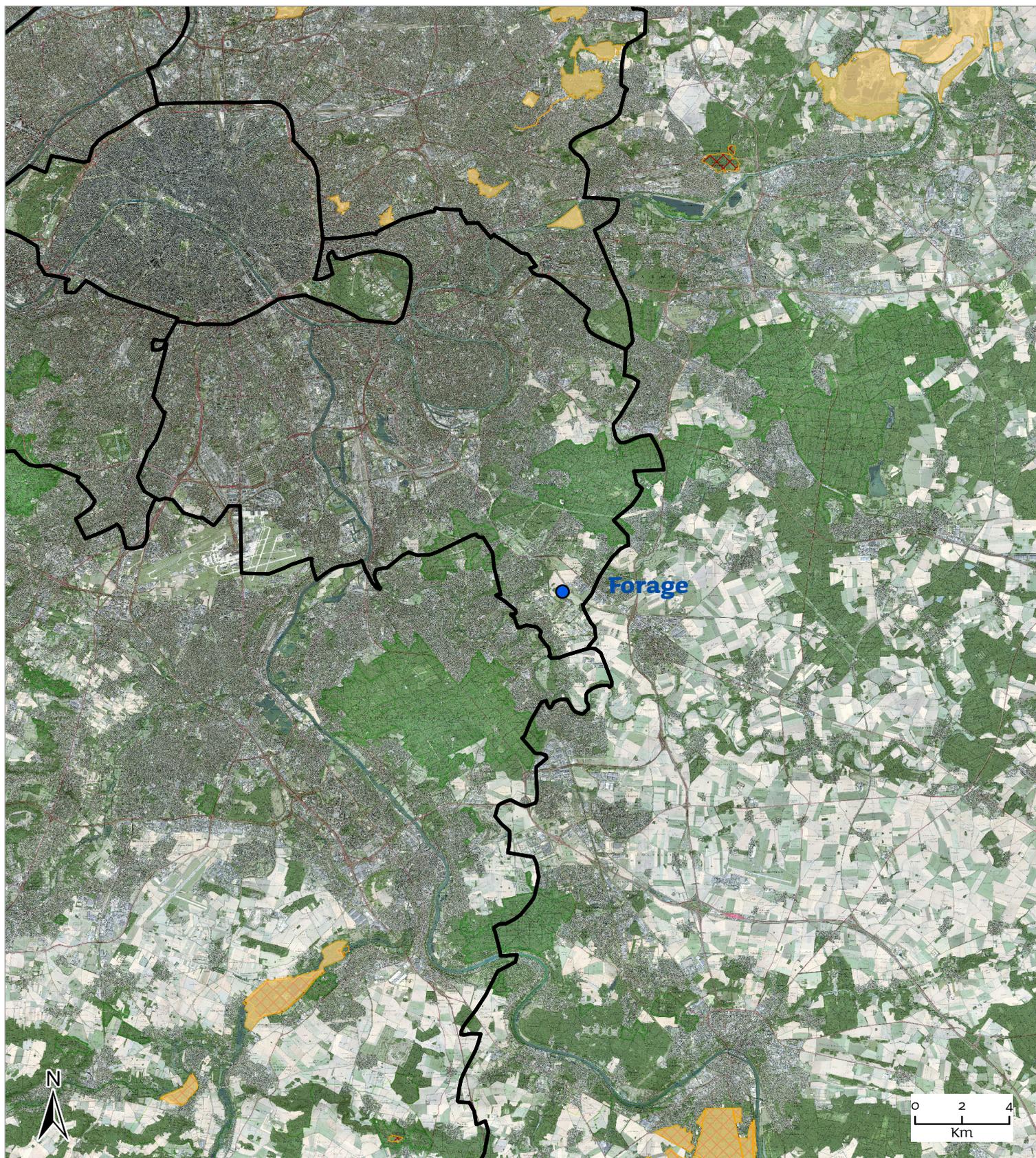




 Puit de forage



# Localisation des sites Natura 2000 les plus proches



Sources : GEOFLA® IGN ; INPN ; Aerodata et AtlasCity ; SCAN 25 IGN - Paris - Licence n° 2006 CUJ 0824

Carte réalisée le 06/10/2020, auteur: Idemazières

-  zones Natura 2000 directive Oiseaux (ZPS)
-  zones Natura 2000 directive Habitats (ZSC, SIC)
-  Départements (Geofla, donnée libre - IGN)

Agence  
des  
Espaces  
Verts

 île de France